

Rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis municipal N°7/2023

Objet : Crédit extrabudgétaire de CHF 93'300.00HT pour la mise en œuvre des mesures du plan énergie climat communal (PECC).

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 3 et le mardi 25 avril 2023 à 19h pour étudier le préavis susmentionné.

Participaient à cette séance les membres de la commission selon le détail ci-dessous:

	03.04.2023	25.04.2023
Silvia Sebastiani Nicollerat (Présidente)	X	X
Christian Fankhauser	X	X
Françoise Kundig	X	X
Carol Bonvin (Suppléante)	Absente	Absente

Remerciements

La commission tient à remercier Monsieur le Syndic Francis Monnin, et les membres de la municipalité Madame Estelle Deville, Monsieur Didier Gallay et Monsieur Sylvain Pignet, pour leur présence lors de la séance du 25 avril 2023 ainsi que pour leurs réponses à nos questions.

Nous aimerions également remercier la municipalité d'avoir consulté le conseil communal afin de garantir un débat démocratique et encourager la collaboration sur un thème aussi important.

Analyses et discussion

De notre point de vue il est important de doter notre commune d'un plan énergie climat communal (PECC). De plus il s'agit d'une demande explicite du canton qui nous demande d'implémenter un certain nombre de dispositions afin de pouvoir bénéficier de subventions.

En tant que petite commune, Denges bénéficie de la collaboration avec d'autres municipalités de la région Morges et du travail du bureau d'experts en durabilité Alterna. Les mesures proposées se feront ainsi de manière coordonnée.

Lors de l'analyse du préavis le 3 avril 2023, nous avons établi une série des commentaires généraux et des questions sur les mesures spécifiques à transmettre à la municipalité.

Lors de la séance du 25 avril 2023, la Municipalité a répondu de manière satisfaisante à nos questions concernant différents points. (Voir les différentes questions/réponses en annexe).

Il faut aussi souligner que ce préavis est un plan d'études et que la définitions des mesures concrètes et leur plan d'actuation sera soumise au conseil communal préalablement dans des préavis spécifiques à venir.

Conclusion

Tenant compte de ce qui précède, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la commission, unanime, vous propose d'accepter le préavis 7/2023 tel que présenté.

Pour la commission,
Silvia Sebastiani Nicollerat, Présidente



Denges, le 28 avril 2023